



Code de conduite des animateur(trice)s jeunesse

Code de conduite des animateur(trice)s jeunesse

Le présent Code de conduite s'applique à tous les animateur(trice)s âgé(e)s de moins de 18 ans. Un code de conduite distinct s'applique à toute personne âgée de plus de 18 ans. Le présent Code vous aidera à travailler en toute sécurité avec d'autres jeunes et à les protéger vous-même.

Vous avez la responsabilité de prendre soin de vous-même et des autres. Les autres animateur(trice)s vous admireront et suivront votre exemple. Il est important de donner le bon exemple et de se souvenir de votre promesse Scoute et de la loi. Briser les promesses que vous faites en acceptant ce Code de Conduite pourrait signifier que vous ne serez pas autorisé(e) à participer aux activités du Scoutisme ou que vous perdrez votre adhésion.

Pour assurer la sécurité et le bien-être de tou(te)s les membres de Scouts Canada, en ligne et hors ligne, je vais :

- Réfléchir et agir en toute sécurité.
- Me rappeler que j'ai de l'influence et du pouvoir sur les autres et que je n'en tirerai pas profit.
- Connaître et suivre la règle des deux animateur(trice)s, les ratios des animateur(trice)s-jeunes et d'autres règles d'activité.
- Faire de mon mieux pour comprendre et suivre les politiques, les normes et les procédures de Scouts Canada pour les activités auxquelles je participe.
- Encourager les gens à parler des questions liées à la sécurité personnelle ou de groupe qui les préoccupent.
- Ne pas exploiter les autres, faire preuve de favoritisme, établir une relation ou flirter avec les jeunes que je supervise.
- Utiliser de gros mots ou un langage inapproprié devant les jeunes.
- Jamais fumer devant les jeunes ou faire référence à la consommation de tabac, de drogues ou d'alcool.
- Jamais participer au Scoutisme si je suis sous l'influence d'une substance ou de médicaments sur ordonnance.
- Signaler immédiatement toute préoccupation d'abus, d'intimidation, de harcèlement ou de toute autre conduite inappropriée.



Code de conduite des animateur(trice)s jeunesse

- Prévenir et mettre fin au bizutage, à l'intimidation et au harcèlement.
- Jamais toucher aux jeunes que je supervise mais après avoir demandé la permission, et de façon sécuritaire et respectueuse.
- Jamais jouer à des jeux de contact physique, faites des remarques suggestives ou des blagues avec les jeunes que je supervise.
- Réfléchir attentivement avant de publier des messages en ligne, notamment en donnant mes renseignements personnels et en les partageant sans permission.
- Me rappeler que j'ai le droit d'être respecté(e), à l'abri des blessures et de ne pas être exploité(e).
- Dire « non » à quiconque me demande de faire quelque chose qui me rend mal à l'aise ou qui me rend non sécuritaire.
- Demander l'aide d'un(e) adulte en qui j'ai confiance si quelqu'un(e) me rend mal à l'aise, m'inquiète ou me fait peur.
- Amusez-vous bien et profitez des Scouts!

Le présent Code de conduite doit être rempli au début de chaque année de Scoutisme avant de participer à des activités.

Je comprends que la participation chez Scouts Canada est volontaire et qu'elle comporte un certain degré de risque inhérent à la participation à certaines activités scouties, notamment le risque d'accidents éventuels, de blessures physiques ou d'exposition au virus de la COVID-19 ou à d'autres infections ou maladies infectieuses. Après avoir soigneusement examiné les risques encourus et avoir la certitude que des précautions et des protocoles raisonnables seront pris et mis en œuvre pour assurer la sécurité et le bien-être de mon (fils/fille/enfant en tutelle), j'accorde à mon fils/fille/enfant en tutelle la permission de devenir membre de Scouts Canada et de participer pleinement à ses activités.

Nom : _____ Date : _____



Tout commence
avec les Scouts.

Code de conduite des animateur(trice)s jeunesse

Si vous vous inquiétez pour vous-même ou pour quelqu'un(e) d'autre, ou si vous devez signaler quelque chose, vous pouvez obtenir de l'aide de :

- un(e) adulte en qui vous avez confiance
- kidshelpphone.ca | 1-800-668-6868
- cybertip.ca pour signaler le contenu sexuel ou l'abus en ligne
- le Scoutisme sécuritaire : safety@scouts.ca ou 1 (800) 339-6643 (24 heures)
- Urgences : 911

Ressources

- [Code de conduite des adultes](#)
- [Code de conduite des animateur\(trice\)s jeunesse](#)
- [FAQ — Centre de soutien en ligne de Scouts Canada](#)

Approuvé

Mars 2025

Des mises à jour:

2025: Dans le cadre de l'examen annuel, cette norme a été mise à jour pour confirmer qu'il est de la responsabilité de chaque individu de comprendre et de suivre les politiques, les normes et les procédures de Scouts Canada comme conduite prévue.